



Camping Le Réjallant*** 5 Lieu-dit Réjallant – 16700 CONDAC

Tél. +33 (0)5 45 31 29 06 – Mobile +33 (0)6 58 12 88 18

Mail : campingdurejallant16700@gmail.com – Site : <https://www.campingdurejallant.fr>

CONDITIONS GENERALES

1. Arrivée

Hébergements locatifs : Les arrivées au camping se font à partir de 16 h 00. Tout locataire, à son arrivée, doit se présenter au bureau d'accueil muni de son bon de réservation. La clé vous sera remise contre une caution de 250 €, par carte bancaire VISA ou Mastercard, 200 euros pour le matériel et 50 euros pour le ménage. La caution vous sera rendue sous 7 jours après votre départ si aucune dégradation n'est constatée et que le mobil-home soit dans le même état de propreté, comme à votre arrivée.

A votre arrivée, vous devez signaler toute anomalie ou chose abîmée ou cassée, dans la journée pour éviter d'avoir une retenue sur votre caution. Il est **interdit de fumer** à l'intérieur de la location sous peine de perdre votre caution.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupant prévu à la réservation. Le forfait mobil-home comprend 1 seul véhicule par emplacement, 4 personnes pour un 2 chambres et 6 personnes pour un 3 chambres.

Un forfait ménage animaux de 2,00 €/jour est **OBLIGATOIRE** pour toute présence d'un animal.

Pendant la période « HORS SAISON », un forfait « électricité » de 90 Kwh par semaine est appliqué. Les relevés se feront à votre arrivée et à votre départ. Le dépassement de consommation vous sera facturé au tarif de 0,32 € par Kwh.

Emplacement camping, caravanning : Les arrivées au camping se font à partir de 11 h 00 (selon les horaires de la réception). Tout locataire, à son arrivée, doit se présenter au bureau d'accueil muni de son bon de réservation. Le forfait emplacement comprend 2 personnes et 1 véhicule, avec une capacité de 6 personnes maximum. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupant prévu à la réservation. Le raccordement électrique est de 10 ampères.

Bracelet : En Juillet et en Août, le jour de votre arrivée, un bracelet sera mis au poignet de chaque personne séjournant sur le camping. Le port du bracelet est **OBLIGATOIRE** de façon permanente jusqu'à la fin de votre séjour. Il donne accès à la piscine et contribue à renforcer la sécurité dans le camping.

Paiements acceptés : VISA, Mastercard, ANCV papier et connect, espèces, virement, Chèque à l'ordre de « AUBENCE – camping du réjallant »

La barrière Entrée/Sortie du camping est dotée d'un système de caméra à lecture de plaques.

Merci de ne pas stationner devant la barrière mais sur le parking à l'entrée ou le long du camping.

L'ouverture de la barrière est actionnée après enregistrement de votre immatriculation dans le système informatique à l'accueil.

La vitesse est limitée à 10 km/h. Si nous constatons des abus et que nos rappels à cette règle sont sans effet, nous serons dans l'obligation d'interdire l'accès du véhicule dans le camping.

Nous autorisons 1 véhicule / emplacement ou location. Tout véhicule supplémentaire devra stationner sur le parking extérieur, non surveillé.

2. Pendant votre séjour

Il appartient au client de s'assurer et d'apporter l'attestation d'assurance de sa responsabilité civile : le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries...et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile de la famille.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement, respecter l'ensemble des installations et la tranquillité des clients et pour votre sécurité, toute personne ne respectant pas peut être expulsée sans remboursement de son séjour.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Visiteur admis après accord de la réception et pose d'un bracelet « VISITEUR » au poignet. Le visiteur pourra avoir l'accès à la piscine (autorisation d'une fois pendant le séjour), aux sanitaires, aire de jeux..., ne devra pas dormir dans le camping et devra laisser son véhicule à l'extérieur du camping.

Droit à l'image : vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser tous les supports de photographies de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. Merci de signaler à votre arrivée si vous ne voulez pas être filmé ni pris en photo pour le camping. Il est expressément défendu de photographier ou de filmer un groupe ou une personne sans avoir reçu l'autorisation des personnes en cause ou des parents pour ce qui concerne les enfants.

Le complexe aquatique : Ouverture du 01 Juillet au 31 Août, sans surveillance, avec une piscine et une pataugeoire pour les enfants.

Les mineurs devront impérativement être accompagnés d'un adulte, brassards obligatoires pour les enfants ne sachant pas nager. **Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, seuls les vêtements adaptés exclusivement à la baignade, ajustés et courts, sont acceptés : maillots de bain avec une ou deux pièces, slips de bain ou shorts de bain.**

Conformément à la législation, il est interdit de consommer des boissons et des aliments, de fumer, de circuler en chaussure et de faire entrer les animaux dans l'enceinte de la piscine, se référer aux panneaux indicatifs à l'entrée de la piscine. Interdits aux personnes atteintes d'affections ou de lésions cutanées avérées.

Bar : En Juillet et en Août, ouvert Hors Soirée de 9h00 à 00h00 et Soirée-Concert/Pétanque de 9h00 à 2H00

Hors période estivale suivant l'affluence, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00

Paielements acceptés : VISA, Mastercard, espèces

Snack : - Ouvert en Juillet et Août, les mardis soirs et vendredis soirs de 19h00 à 21h00

- Uniquement sur réservation deux jours avant et un minimum de 4 places :
les lundis midi et soir, mardis midi, jeudis midi et soir, vendredis midi et samedis midi et soir
Midi : 12h00 à 14h00 Soir : 19h00 à 21h00
- Fermé les Mercredis et Dimanches

Paielements acceptés : VISA, Mastercard, espèces

Barbecue : Bois et charbon sont **interdit** sur les emplacements et locatifs.

Machine à laver : Une machine à laver est à votre disposition au « Sanitaire 1 ». Elle fonctionne uniquement avec un jeton qui est en vente au bureau de l'accueil à 4 € pour un cycle maximum de 120 minutes.

Le camping ne dispose pas de bornes pour **charger les véhicules électriques** et il est interdit de brancher les véhicules électriques aux prises des hébergements et emplacements.

3. **Départ**

Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement devra être rendu en parfait état de propreté comme à votre arrivée, l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré serait à votre charge ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera rendue sous 7 jours après votre départ si aucune dégradation est constatée et que le mobil-home soit dans le même état de propreté, comme à votre arrivée. La caution vous sera restituée déduction faite des indemnités retenues, pour les éventuels dégâts constatés. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement aurait été mal nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur de 50 € ou 60 € vous sera demandé selon la grandeur de la location.

Le réfrigérateur devra être impérativement dégivré avant votre départ.

Pendant la période « HORS SAISON », avant votre départ, se rendre à l'accueil afin de pouvoir procéder au relevé de compteur électrique. Un forfait « électricité » de 80 Kwh par semaine est appliqué. Votre consommation sera calculée entre le relevé de compteur effectué à votre arrivée et celui de départ. S'il y a un dépassement, il vous sera facturé au tarif de 0,32 € par Kwh.

Emplacement camping, caravanning : L'emplacement devra être libéré avant 10h00 en haute saison et avant 11h00 en basse et moyenne saison.

4. **Retard**

Prévenez-nous de tout retard. Dans le cas contraire, la direction du camping pourra redispouter de l'emplacement ou du locatif et l'acompte restera acquis au camping.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat :

En camping : il sera facturé le tarif en vigueur sur le terrain par journée réservée.

En locatif : aucun remboursement ne sera effectué.

5. L'emplacement ou le locatif définitif sera déterminé par le camping le jour de l'arrivée.

Pour toutes modifications de dates ou de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou locatif.

6. **Conditions de paiement :**

Dès réception de votre contrat de réservation et de votre acompte, nous vous enverrons, dans la limite des places disponibles, une confirmation.

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation.

Nous vous adresserons une facture confirmant votre réservation dès que nous aurons reçu votre acompte.

Le solde peut être payé à votre arrivée.

Paielements acceptés : VISA, Mastercard, ANCV papier et connect, espèces, virement, chèque à l'ordre de « AUBENCE – camping du réjallant »

Modification de votre réservation :

- Prestations non utilisées :**

Si l'annulation a lieu pour des raisons médicales, un remboursement du solde pourra être effectué sur certificat médical.

- Signature :